41- Dans le cadre de la responsabilité contractuelle, le praticien est tenu :

- A- D'exécuter ses obligations envers le malade quel que soit son statut social, ethnique et/ou religieux
- B- De na pas trop s'attarder dans l'examen clinique et/ou physique du malade
- C- De recourir au minimum aux examens complémentaires habituels
- D- De ne pas avoir recours aux spécialistes consultants
- **E-** De prescrire autant de médicaments qu'il souhaite sans avoir au préalable effectuer un interrogatoire minutieux du malade

Rép: AC

42- Un quasi-délit :

- A- Relève de la responsabilité délictuelle
- B- Relève de la responsabilité contractuelle
- C- Est une faute intentionnelle et prémédité
- **D-** Est une faute inattentionelle et involontaire
- E- La réponse A et D sont justes :

Rép: E

43- Parmi les propositions suivantes, laquelle (lesquelles) est (sont) juste(s) :

- A- En cas de faute de service, le médecin est porté responsable et non pas l'hôpital
- B- En cas de faute de service, l'hôpital est porté responsable et non pas le médecin
- C- Une faute personnelle engage la responsabilité de l'agent (médecin)
- **D-** Une faute de service à les mêmes caractères que la faute personnelle
- E- Une faute personnelle est une faute légère et facilement passable

Rép: BC

44- La déontologie médicale :

- A- Ne s'applique qu'aux médecins diplômés et jamais aux étudiants en médecine
- B- Est une éthique sur laquelle est régit la profession médicale
- C- Intéressent tous les professionnels de la santé
- D- S'appliquent uniquement entre médecins et jamais entre médecin-malade
- E- Est juridiquement définie

Rép: BCE

45- La déontologie comporte une norme :

- A- Religieuse
- **B-** Morale
- C- Déontologique
- **D-** Juridique
- E- Politique

Rép: BCD

46- L'évolution la plus récente de la déontologie en Algérie, remonte à :

- **A-** 1963
- **B-** 1976
- **C-** 1985
- **D-** 1990
- **E-** 2018

Rép: E

47- En Algérie, le conseil national de déontologie médicale est formé au total de :

- **A-** 2 conseils régionaux
- B- 4 conseils régionaux
- C- 8 conseils régionaux
- D- 12 conseils régionaux
- E- 48 conseils régionaux

Rép: D

48- Le conseil de déontologie médicale peut être saisi par :

- A- Le ministre de la santé
- B- Des membres du corps médical
- **C-** Des chirurgiens-dentistes et pharmaciens
- D- Tout patient ou son tuteur et/ou les ayant droits des patients
- E- Des associations de médecin légalement formés

Rép: ABCDE

49- Dans le cadre de sa formation de généraliste, l'étudiant externe en médecine est autorisé à :

- A- Révéler le secret médical aux proche du patient vu qu'il n'a pas encore de diplôme
- **B-** Effectuer des toucher vaginaux sans le consentement des patientes
- C- Prendre des décisions thérapeutiques sans l'accord de son maitre de stage
- D- Rédiger des ordonnances avec la griffe de son maitre de stage
- E- Toute les réponses sont fausses

Rép: E

50- Tout médecin et/ou étudiant en médecine doit, impérativement, à son patient :

- A- Un respect total et absolu de son secret médical
- **B-** Un respect de la dignité physique et/ou morale
- **C-** Une honnêteté impartiale
- D- Un sens aigu de la responsabilité
- E- Une tolérance vis-à-vis des personnes avec lesquelles il est en contact

Rép: ABCDE

51- La levée de la confidentialité se justifie dans le ou les cas suivants :

- A- Atteintes ou sévices portés à des enfants
- B- Déclaration obligatoire de maladies contagieuses, épidémiques et de MST
- C- La communication de données à des fins autres que thérapeutiques
- D- L'enseignement aux étudiants en médecine
- E- A l'employeur du malade pour un justificatif d'absence au travail

Rép: ABCD

52- En Algérie, l'expérimentation sur l'être humain est autorisée sous condition de :

- A- Consentement éclairé et volontaire des individus
- **B-** Confidentialité
- C- Ne jamais arrêter l'essai même s'il risque de causer sa mort et/ou une infirmité physique ou moral
- D- Calculer le risque encouru, son évaluation et son bénéfice attendu
- E- Toute les réponses sont justes

Rép: ACD

53- Les sanctions prévues dans le code de déontologie :

- A- Doivent être statuer dans un délai de 4 mois
- B- Une fois prononcées, ne feront jamais l'objet d'appels ou de recours
- C- N'ont pas l'autorité de procéder à la fermeture d'un établissement
- **D-** Peuvent procéder à la radiation d'un médecin de l'ordre des médecins
- **E-** Doivent, dans un souci de bon sens, procéder à une enquête suffisamment concluante avant de se prononcer

Rép: ADE

54- Un médecin doit :

- A- Respecter la vie de son patient au même titre que sa propre vie ou celle d'un de ses proches
- **B-** Etre libre de prescrire le traitement qu'il lui semble juste sous réserve d'un interrogatoire précis du malade
- **C-** Stigmatiser son patient sur les actes qui l'ont rendu malade (toxicomanie, buveur d'alcool, prise de drogues)
- D- Organiser un entretien tête à tête avec son patient pour lui annoncer la maladie dont il est porteur
- **E-** Procéder à des mesures thérapeutiques sur un mineur sans le consentement de ses parents et/ou tuteurs légal

Rép: ABD

55- L'éthique diffère de la morale par un des critères suivants, lequel :

- A- La culture
- B- La religion
- C- Le raisonnement scientifique
- **D-** Le comportement
- E- La tradition

Rép: C

56- La morale:

- A- Condamne ce qui est bien et ce qui est mal
- B- Conditionne à l'obéissance des normes
- C- Réfutent toute hypothèse ou questionnement pensif
- D- Est uniquement acquise jamais innée
- E- Est uniquement innée jamais acquise

Rép: ABC

57- Le clonage est une pratique d'ordre morale :

- A- Vrai
- B- Faux

Rép : B

58- La jurisprudence désigne :

- A- Que chaque décision juridique doit être prise avec prudence
- B- L'ensemble des décisions de justices relatives à une question juridique donnée
- **C-** Un problème juridique non résolu
- D- Un problème juridique qui ne sera jamais résolu
- E- Les réponses A, C, D sont fausses

Rép: BE

59- L'éthique impose à un médecin de : (cochez la ou les réponses fausses)

- A- Traiter son malade avec les données actuelles et acquises de la science médicale
- B- Compatir à la sensibilité et aux souffrances de ses malades
- **C-** Délivrer quand même un traitement au patient en cas d'impossibilité de lui formuler un diagnostic exact car le patient à payer contre cette consultation
- **D-** Ne pas traiter un patient n'appartenant pas à sa religion
- E- Plus veillez au traitement du proviseur de l'école de son fils que de sa concierge d'immeuble

Rép: CDE

60- Le 4ème principe de l'éthique repose sur :

- A- L'autonomie
- **B-** La compétence
- C- La bienfaisance
- D- La non-malfaisance
- E- La compassion

Rép: C

61- Parmi les propositions suivantes, donner la ou les réponses justes :

- A- La moralité est uniquement positive, juste, bonne et vraie
- B- La moralité peut être négative, injuste, mauvaise et fausse
- C- L'éthique apporte le caractère rationnel que manque à la morale
- **D-** L'éthique est intemporelle
- E- Toute éthique est une bioéthique

Rép: BCD

62- L'AMP (Assistance médicale à la procréation) relève de la bioéthique :

- A- Vrai
- B- Faux

Rép: A

63- La bioéthique :

- A- S'intéresse aux problèmes soulevés par l'exercice de la médecine
- B- Peut-être d'ordre philosophique, théologique, sociologique et juridique
- C- Evalue de façon critique les effet présent et futur des progrès scientifique sur le vivant
- **D-** Son apparition est contemporaine des progrès technologiques appliquées en matière de manipulation génétique, clonage, procréation artificielle...)
- E- Toutes les réponses sont justes

Rép: BCD

64- Parmi les champs d'applications de la bioéthique, on note :

- A- La recherche biomédicale
- B- L'assistance médicale à la procréation
- C- Le don de thrombocytes et de plasma
- **D-** Les greffes et transplantation d'organes
- **E-** Les greffes de cellules humaines

Rép: ABCDE

65- Le prélèvement d'organe :

- 1) Ne se fait que sur personnes vivantes
- 2) Peut être effectué à des fins lucratifs
- 3) Doit comporter une compatibilité HLA minimum entre donneur et receveur
- 4) Nécessite un consentement éclairé du donneur
- 5) Peut se faire sur des personnes vivantes mineures ou incapables
- 6) Requière de révéler l'identité du donneur décédé au receveur
- 7) Interdit de révéler l'identité du receveur au donneur ou à un membre de sa famille
- 8) Le donneur peut à tout moment retirer son consentement, sans aucune formalité
- 9) Dans le cas de cellules souches hématopoïétiques, le consentement éclairé revient au parents et/ou représentant légal des enfants

A- (1-3-4-7-8-9)

B- (3-4-7-9)

C- (3-4-6-7-9)

D- (3-4-7-8-9)

E- (1-2-3-4-7-8-9)

Rép: D

66- Le don d'organe sur personne décédé :

- A- Nécessite au préalable l'accord de la personne de son vivant
- B- Ne se fait qu'après constatation médicale ou légale du décès
- C- Ne se fait qu'après constatation médicale et légale du décès
- **D-** En cas de refus, ce dernier doit être inscrit dans le registre de refus par la personne concernée de son vivant
- E- En l'absence d'inscription, les membres adultes de la famille seront consultés par ordre de priorité

Rép: ACDE

67- Parmi les propositions relatives à la transplantation d'organe, laquelle (lesquelles) est (sont) juste(s) :

- **A-** Le recours à cette pratique n'est fait que si elle représente le seul moyen de préserver la vie et/ou l'intégrité physique du receveur
- **B-** Le donneur doit exprimer son consentement devant le président du tribunal territorialement compétant
- **C-** Le receveur doit exprimer son consentement en présence du médecin chef de service et deux témoins
- **D-** Le consentement peut être exprimé avant que le patient soit informer par les risques encourus par son médecin traitant
- **E-** Exceptionnellement, la transplantion peut être effectuée, sans consentement dans des circonstances bien précises (urgence thérapeutiques menaçant le pronostic vital du patient avec impossibilité de prise de contact avec la famille du receveur)

Rép: ABCE

68- Le don d'organe :

- A- Doit être attribué uniquement aux patients inscrits sur liste d'attente
- B- Peut se faire dans n'importe quel établissement publique ou privé
- C- Doit être rémunéré aux praticiens et aux établissement
- **D-** En cas de personne mineurs, le consentement est exprimé par les parents de l'enfant ou à des défaut son représentant légal
- E- Nécessite des examens complémentaires spécifique avant d'être pratiqué

Rép: ADE

69- Concernant les règles d'attribution des organes :

- A- Sont conçues pour optimiser les chances de succès de chaque greffe dans le respect de l'équité
- B- Donne la priorité aux enfant et aux receveurs dont la vie est menacée à court terme
- C- En dehors des priorités, l'attribution se fait du receveur récemment inscrit au plus ancien
- D- En dehors des priorités, l'attribution se fait du receveur anciennement inscrit au plus récent
- E- La préservation de l'anonymat est de rigueur

Rép : ABDE

70- Pour donner mon sang, je dois:

- A- Etre âgé de plus de 18 ans
- B- Attendre 14 jours en cas d'épisode infectieux
- C- Peser au moins 50 kg
- **D-** Etre de sexe masculin
- E- Attendre 7 jours après un traitement à base d'antibiotiques

Rép : ABCE

71- En Algérie, le recours à la procréation médicalement assistée s'effectue que si et seulement si :

- A- Le couple est légalement marié
- B- Le couple soupçonne qu'il est infertile
- **C-** Le couple souffre d'une infertilité documentée
- D- L'ovule provient de l'épouse et quel que soit la provenance des spermatozoides
- E- Les spermatozoides proviennent de l'époux et quel que soit la provenance de l'ovule

Rép: AC

72- La durée légale de confirmation de la demande de procréation médicalement assistée est fixée

à:

- A- Une semaine
- **B-** 15 jours
- C- 1 mois
- **D-** 3 mois
- E- 6 mois

Rép: C

73- Lors de la procréation médicalement assistée, doivent être interdit :

- A- Toute pratique s'effectuant en dehors des établissements prévus et autorisés à cet effet par le ministère de la santé
- B- Toutes formes de transaction des gamètes mâles et femelles
- C- Toutes manipulations dans un but de recherche scientifique
- D- Toutes reproduction d'organismes vivants, génétiquement identiques
- E- Toute sélection de sexe

Rép: ABCDE

74- La procréation médicalement assistée expose les femmes aux :

- A- Grossesses extra-utérine (G.E.U)
- **B-** Grossesses hétérotypiques
- C- Grossesses gémellaires
- D- Risques infectieux de la manipulation
- E- Toutes les réponses sont justes

Rép: E

75- Parmi les propositions suivantes, laquelle est fausse :

- A- Selon l'OMS, la santé se définie exclusivement par l'absence de maladie ou d'infirmité
- B- La pathologie est une modification et quantitative et qualitative de l'état normal
- C- Une distribution en cloche est habituellement celle qui représente la normalité selon la loi normale
- D- La santé est un bien-être aux étendus physique, mental et social
- E- Un état pathologique s'oppose à un état physiologique

Rép: A

76- Selon la normalité statistique, un individu surdoué au QI > 140 points est une personne :

- A- Normale
- B- Pathologique
- C- Située à l'extrême droite d'une distribution en cloche
- D- Située à l'extrême gauche d'une distribution en cloche
- E- Les réponses A et D sont fausses

Rép: BCE

77- Le mariage homosexuel est un stigmate né directement d'une normalité :

- A- Statistique
- B- Idéale
- C- Fonctionnelle
- D- Subjective de l'évaluateur
- E- Aucune des réponses n'est juste

Rép: B

78- Une tendance à confronter l'individu avec notre propre comportement relève d'une normalité :

- A- Statistique
- B- Idéale
- C- Fonctionnelle
- **D-** Subjective
- E- Aucune des réponses n'est juste

Rép: D

79- La vulnérabilité :

- A- Est un état dont on ne peut s'y échapper au cours de la vie
- B- Comporte des connotations « bio-psycho-sociales »
- C- Est toujours transitoire
- D- Doit être prévenue en cas de connaissance de facteurs de risques potentiels
- E- Peut se manifester suite à une fragilité matérielle ou morale

Rép: ABDE